

La Commission européenne vient d'annoncer sa volonté de légiférer pour obliger les entreprises à respecter les **droits humains** et l'**environnement** tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.

Cette avancée majeure s'avère plus que jamais nécessaire à l'heure où la crise sanitaire engendrée par le **Covid-19** démontre toutes les limites d'une mondialisation non régulée.



Alors que la crise du coronavirus fait toujours rage dans le monde entier, le débat européen sur la reprise économique bat son plein. Le plan de relance sera vert et équitable - c'est du moins ce que promet le Pacte vert pour l'Europe présenté par la Commission von der Leyen en décembre 2019. Mais il est un aspect primordial que les responsables politiques ne doivent pas perdre de vue dans ce débat afin de ne pas faire fausse route. Il s'agit de l'impact qu'ont les entreprises sur les droits humains et l'environnement au travers des chaînes de production globalisées qui nous permettent de consommer des produits aussi divers que des vêtements, des appareils électroniques et des aliments. Tant les causes que

les conséquences de la crise actuelle démontrent en effet l'urgence d'une meilleure réglementation de ces activités économiques.

Signataires : CNCD-11.11.11, 11.11.11, Broederlijk Delen, Commission Justice et Paix, WSM, Entraide et Fraternité, FOS, Oxfam-en-Belgique, FIAN Belgique, Amnesty International Belgique, CSC-ACV, FGTB-ABVV, CGSLB/ACLVB, Vredesactie.

Carte blanche à lire sur le site du [Soir](#).

